



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

transports sanitaires

Question écrite n° 55232

Texte de la question

M. Jean-Paul Anciaux attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la situation des entreprises de transports sanitaires. Ces entreprises doivent actuellement faire face à une situation économique et financière difficile, en raison de l'absence de revalorisation des tarifs de la profession, d'une part, et, d'autre part, du fait des conséquences de la limitation du transport des patients en véhicules sanitaires légers. Or les transports sanitaires garantissent aux malades une véritable prise en charge médicalisée, et sont nettement plus adaptés pour le transport de malades que le taxi ou le véhicule personnel. Les entreprises de transports sanitaires souhaiteraient une reconnaissance de la profession ambulancière dans la prise en charge des personnes âgées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Anciaux](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55232

Rubrique : Transports

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juillet 2009, page 7006

Question retirée le : 30 mars 2010 (Retrait pour cause de question identique)